Demande d'autorisation d'évolution des modalités d'élection du Comité Directeur de la Ligue Hauts-de-France de Basketball.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine mandature de la Ligue Régionale Hauts-de-France de Basketball, nous souhaitons solliciter l'avis et l'accord de la Fédération Française de Basketball sur une évolution des modalités d'élection de notre Comité Directeur.

Nos statuts prévoient actuellement, en leur article 12, que les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours. Cette organisation a naturellement permis d'assurer le renouvellement démocratique de nos instances et leur fonctionnement au cours des dernières mandatures.

Toutefois, au regard de l'évolution des missions et des responsabilités confiées aujourd'hui à une Ligue Régionale, nous considérons qu'une réflexion sur le mode d'élection de notre instance dirigeante est désormais nécessaire.

1. Répondre à la diversification des compétences nécessaires à la gouvernance d'une Ligue Régionale

Les missions d'une Ligue Régionale se sont considérablement diversifiées au cours des dernières années.

Au-delà de la gestion et du développement de la pratique sportive et des compétitions, une Ligue doit désormais être en capacité de traiter des problématiques relevant notamment de la gestion des ressources humaines, de la formation professionnelle, de la gestion de projets, du développement territorial, de la gestion sportive, des questions juridiques et réglementaires, de la responsabilité sociétale et environnementale, de la prévention des violences et des incivilités, de la communication, du financement ou encore de l'accompagnement des clubs.

Cette diversité des missions implique nécessairement une diversité des compétences au sein de l'équipe dirigeante.

Dans le système actuel de scrutin uninominal, la constitution du Comité Directeur résulte avant tout de l'addition de candidatures individuelles. Il peut ainsi être difficile, une fois l'élection acquise, de garantir que l'instance dispose collectivement de l'ensemble des compétences nécessaires à la conduite du projet de la Ligue.

Le scrutin de liste permettrait, au contraire, de construire en amont une équipe cohérente, complémentaire et identifiée, réunissant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet présenté aux clubs.

Il ne s'agirait donc pas simplement de faire évoluer une modalité électorale, mais de permettre aux futurs candidats à la présidence de construire une véritable équipe de gouvernance, avec des compétences identifiées et complémentaires.

2. Permettre d'atteindre pleinement l'objectif de parité

Nos statuts prévoient d'ores et déjà qu'à compter du renouvellement des instances dirigeantes de 2028, le Comité Directeur de la Ligue sera composé de 28 membres à parité stricte femmes/hommes.

Nous souhaitons pleinement nous inscrire dans cet objectif et aller au-delà d'une simple conformité statutaire en permettant une représentation équilibrée et effective des femmes au sein de la gouvernance de la Ligue.

Le scrutin de liste nous paraît particulièrement adapté à cet objectif.

Il permettrait en effet à chaque candidat à la présidence de mener, bien en amont de l'élection, un travail de prospection et de mobilisation auprès des licenciées susceptibles de s'investir dans la gouvernance régionale.

Cette démarche donnerait la possibilité de constituer une équipe comportant dès l'origine le nombre nécessaire de femmes et d'hommes, et ainsi de sécuriser l'atteinte de la parité sans dépendre, après l'élection, du seul nombre de candidatures individuelles effectivement déposées.

Elle permettrait également de favoriser l'émergence de nouvelles dirigeantes et de renforcer durablement la féminisation de nos instances.

3. Donner aux clubs la possibilité de se prononcer sur un projet et une équipe

Le scrutin de liste permettrait également de renforcer la lisibilité et la dimension programmatique de l'élection.

Chaque candidature à la présidence pourrait être portée par une équipe identifiée, autour d'un projet global pour la Ligue, avec des responsabilités et des missions envisagées pour chacun de ses membres.

Les clubs ne seraient ainsi plus uniquement amenés à choisir individuellement des candidats au Comité Directeur, mais pourraient se prononcer sur des projets, des orientations et des équipes de gouvernance clairement identifiés.

Cette évolution nous paraît de nature à renforcer la responsabilité des équipes candidates devant les clubs, tout en favorisant une plus grande cohérence entre le projet présenté pendant la campagne électorale et sa mise en œuvre au cours de la mandature.

4. Une évolution que nous souhaitons construire en concertation avec la FFBB

Nous sommes pleinement conscients que la Ligue Régionale exerce ses missions dans le cadre de la délégation qui lui est accordée par la FFBB et qu'elle demeure placée sous le contrôle de la Fédération, conformément à ses statuts.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons solliciter officiellement la Fédération.

Notre souhait serait de pouvoir présenter à l'Assemblée Générale de la Ligue en 2027 un projet de modification de nos statuts permettant de mettre en œuvre, à l'occasion du renouvellement des instances dirigeantes de 2028, une élection du Comité Directeur au scrutin de liste.

Cette évolution serait naturellement construite dans le strict respect des statuts et règlements fédéraux applicables et en concertation avec les services de la FFBB, afin de définir précisément les modalités du futur scrutin : composition des listes, conditions de recevabilité des candidatures, règles de représentation territoriale, parité, nombre de candidats, gestion des éventuelles vacances de sièges, articulation avec l'élection du Président de la Ligue et toutes autres dispositions nécessaires à la sécurisation du processus électoral.

L'objectif de la Ligue Hauts-de-France de Basketball est avant tout de disposer, dès 2028, d'un mode de gouvernance permettant de réunir les conditions nécessaires à la conduite d'un projet régional ambitieux, collectif et cohérent, tout en garantissant la représentativité, la parité et la légitimité démocratique de l'instance dirigeante.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître la position de la Fédération Française de Basketball sur cette proposition et, le cas échéant, nous indiquer si la FFBB serait favorable à ce que la Ligue Hauts-de-France puisse soumettre à son Assemblée Générale 2027 un projet de modification statutaire en ce sens, pour une mise en œuvre lors du renouvellement des instances de 2028.

Nous restons naturellement à la disposition de la Fédération pour échanger sur ce projet et, si vous le souhaitez, travailler conjointement à la rédaction des dispositions statutaires correspondantes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Paul MERLIOT
Président
Ligue Hauts-de-France de Basketball